

Le 10 novembre 2016

Objet : Demande d'accès n° 2016-10-67 – Lettre réponse

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 18 octobre dernier, concernant tout document en lien avec la propriété occupée par le Centre d'hébergement Alphonse-Bonenfant, sise au 1395, chemin Royal à Saint-Pierre-de-L'île-d'Orléans.

Vous trouverez en pièce jointe les documents demandés. Il s'agit de :

1. Lettre, 10 septembre 1981, 2 pages;
2. Lettre et annexe, 8 novembre 1982, 4 pages;
3. Certificat d'autorisation, 26 mars 1984, 2 pages;
4. Certificat d'autorisation, 11 juillet 1984, 2 pages;
5. Certificat d'autorisation, 31 janvier 1985, 2 pages;
6. Certificat d'autorisation, 17 juin 1985, 2 pages;
7. Rapport d'évènement, 9 mai 1990, 4 pages;
8. Rapport d'inspection, 21 mars 1996, 3 pages;
9. Avis d'infraction, 28 avril 2006, 2 pages;
10. Avis de non-conformité, 12 février 2015, 2 pages;
11. Avis de non-conformité, 25 novembre 2015, 2 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous informons que certains documents relèvent davantage du ministère de la Santé et des Services sociaux. En vertu de l'article 48 de la Loi, nous

devons vous référer à la personne responsable de l'application de cette loi au sein de cet organisme :

Monsieur Pierre Lafleur  
Sous-ministre adjoint, Direction générale  
Coordination réseau et ministérielle  
1075, chemin Sainte-Foy, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1  
Téléphone : 418 266-8864  
Télécopieur : 418 266-7024  
Courriel : [responsable.acces@msss.gouv.qc.ca](mailto:responsable.acces@msss.gouv.qc.ca)

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. David Dubé, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse [david.dube@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:david.dube@mddelcc.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (13)



Sainte-Foy, le 10 septembre 1981

Ministère des Affaires Sociales  
2050, boul. St-Cyrille Ouest  
6e étage  
SAINTE-FOY (QC)  
G1V 2K8

A l'attention de monsieur Donald Gervais

OBJET: Certificat d'autorisation  
Centre d'accueil  
St-Pierre I.O.

N/DOSSIER: 1648 0063

Monsieur,

Suite à la demande d'autorisation que vous nous avez soumise en mai 1981, je vous annonce qu'en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur la qualité de l'environnement (Lois refondues, 1977, chapitre Q-2), j'autorise l'exécution des travaux décrits aux plans et devis mentionnés ci-dessous.

Les travaux autorisés par les présentes seront effectués au 1199 chemin Royal à Saint-Pierre I.O., et peuvent être décrits sommairement comme suit:

- Installation d'une fosse septique en béton d'une capacité effective de 20 mètres cubes et dont les dimensions intérieures sont les suivantes:  
Longueur: 5,70 mètres  
Largeur: 2,03 mètres  
Hauteur liquide: 1,77 mètre  
Hauteur total: 2,07 mètres  
  
Tel que le modèle 5200 de Gosselin et Fils ou l'équivalent.
- Installation d'une chambre doseuse d'une capacité utile de 1,46 mètres cubes et munie d'un siphon doseur de 76 millimètres de diamètre, tel que le modèle CS3 de Gosselin et Fils ou l'équivalent.
- Construction d'un élément épurateur du type lit d'absorption d'une superficie de 378 mètres carrés et composé de 15 rangées bouclées de 15 mètres chacune de drains rigides perforés.
- Installation d'un piège à matières grasses pour desservir les éviers de cuisine.

Ces installations desserviront un centre d'accueil pouvant recevoir 50 personnes.

Le tout tel que représenté aux plans et devis préparés par Bergeron, Côté et Associés, ingénieurs-conseils, en date du 25 juin 1981 et révisés le 8 septembre 1981.

...2

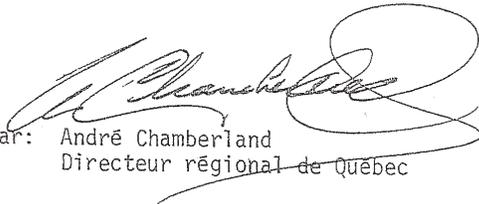
Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux plans et devis décrits ci-dessus et toute modification éventuelle aux plans et devis décrits doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

De plus, vous voudrez bien avertir monsieur Daniel Paradis, au numéro de téléphone (418) 643-3461, avant de recouvrir les travaux afin que le service concerné puisse en faire la vérification.

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

LE SOUS-MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT

  
par: André Chamberland  
Directeur régional de Québec

c.c. Corp. mun. de St-Pierre I.O.  
M. Richard Côté



"COPIE"

Ste-Foy, le 8 novembre 1982

Centre Hospitalier St-Augustin  
2135, Terrasse-Cadieux  
BEAUPORT P.Q.

A l'attention de M. Guy Audy

OBJET: Eau potable  
N/Dossier: 1343 0806-D.G.

Messieurs,

Les 30 septembre et 20 octobre 1982, monsieur Donald Cauchon, technicien de la Direction régionale de Québec, a procédé à l'inspection de votre système d'alimentation en eau potable et vérifié la qualité de l'eau de consommation.

Vous trouverez ci-joint, un rapport détaillé des différentes observations et constatations effectuées sur les lieux. Nous tenons à insister plus particulièrement sur la dernière partie de ce rapport, laquelle vise à vous fournir certains renseignements concernant la qualité physico-chimique de votre eau.

Pour toute information ou explication complémentaire, vous pouvez rejoindre monsieur Donald Cauchon au numéro de téléphone suivant: 643-3461.

Nous comptons sur votre collaboration et nous vous prions d'agréer, messieurs, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le Chef du Service municipal  
ORIGINAL SIGNÉ PAR

DC/sn

Gaston Trudel, Ing. M. Sc.

917, Mgr. Grandin 2e étage,  
Ste-Foy, QC,  
G1V 3X5



"COPIE"

R A P P O R T D E V I S I T E

DATE: Le 8 novembre 1982

ENDROIT : ST PIERRE I.O.  
DATE DE LA VISITE : 30 septembre et 20 octobre 1982  
OBJET : Eau potable-réseau privé  
DOSSIER NO : 1343 0806-D.G.  
PERMIS NO :  
PERSONNE(S) RENCONTREE(S) : Jean Blais

BUT DE LA VISITE

Vérifier le système d'alimentation en eau potable. Echantillonnage de l'eau pour fins d'analyses bactériologiques et physico-chimiques.

CONSTATATIONS

La Villa Alphonse Bonnenfant est alimentée en eau potable par deux (2) puits tubé d'un diamètre de 50,8 cm et 30,48 cm.

Une pompe submersible "Monarch" de 1/3 H.P. puise l'eau du puits de 30,48 cm et la dirige dans le puits de 50,8 cm.

Dans le puits de 50,8 cm, une pompe submersible "Monarch" de 15 H.P. puise l'eau et la dirige dans quatre (4) réservoirs d'une capacité totale de 1317,3 litres avant la distribution dans la villa.

Les tests effectués lors de la visite des lieux ont démontré que le pH de l'eau est à <6.8, la température à 13.0°C, le chlore résiduel libre de 0.25 et total de 0.30.

.../2

RESULTATS DES ANALYSES BACTERIOLOGIQUES ET PHYSICO-CHIMIQUES

Le résultat des analyses bactériologiques effectuées sur les échantillons prélevés lors de la visite des lieux démontre que l'eau est de bonne qualité.

Au point de vue physico-chimique, presque tous les paramètres évalués rencontrent les normes canadiennes en ce domaine. Toutefois, nous devons porter à votre attention que le manganèse dépasse de très peu la concentration maximale acceptable de 0.05 mg/l.

CONCLUSION

Les équipements utilisés pour alimenter la Villa Alphonse Bonenfant sont en bonne condition et l'eau distribuée est de bonne qualité même si le manganèse avec une concentration de 0.09 mg/l dépasse de très peu la concentration maximale acceptable de 0.05 mg/l. Selon les renseignements en notre possession, une concentration de l'ordre de 0.09 mg/l n'est pas une menace pour la santé.

Le Service municipal-division du contrôle

**ORIGINAL SIGNÉ PAR**

Donald Cauchon, technicien





16500  
 1107-1107  
 330 005

Sainte-Foy, le 26 mars 1984

Ministère des Affaires Sociales  
 Division de la Construction  
 2050, boul. St-Cyrille Ouest  
 6e étage  
 SAINTE-FOY  
 Comté Québec (QC)  
 G1V 2K8

A l'attention de monsieur Donald Gervais, ing.

OBJET: Certificat d'autorisation  
 Traitement de l'eau de consommation  
 Villa Bonenfant  
 Saint-Pierre I.O.  
 N/Dossier: 1648-0063-03  
 5271-5216

7321-03-01-00227-00

Monsieur,

Devenu 00218-00

Suite à la demande d'autorisation que vous nous avez soumise en mars 1984, je vous annonce qu'en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur la qualité de l'environnement (Lois refondues, 1977, chapitre Q-2), j'autorise l'exécution des travaux décrits aux plans et devis mentionnés ci-dessous.

Les travaux autorisés par les présentes seront effectués au 1199 chemin Royal à Saint-Pierre, Ile d'Orléans, comté de Montmorency, et peuvent être décrits sommairement comme suit:

Autorisation  
 Traitement  
 1984  
 (eau de surface)

- construction d'un réservoir d'eau potable en béton d'une capacité de 2000 gallons;
- installation d'une pompe centrifuge d'alimentation du réseau de la bâtisse d'une capacité de 50 gallons par minute à 60 livres par pouce carré de pression;
- installation d'un système de traitement Culligan composé principalement de:
  - un compteur Prominent 3/4 de pouce
  - une pompe doseuse Prominent E 1201-N
  - une unité de filtration automatique Culligan 3632-42, 12 pouces de diamètre
  - une unité de filtration automatique Culligan 3632-44, 12 pouces de diamètre
  - une lampe ultra-violet Trojan TS-507
  - un contrôleur de débit 5.5 gallons par minute
  - un réservoir de F-86

- raccordement du système de chloration existant composé principalement de:

- deux (2) pompes doseuses, modèle A10 de Liquid Metric et un (1) réservoir d'hypochlorite
- trois (3) réservoirs de rétention de 228 gallons chacun

Ces installations desserviront la Villa Bonenfant, Saint-Pierre, Ile d'Orléans.

Le tout tel que représenté aux plans et devis préparés par Les Consultants Carrier, Trottier, Aubin et Associés en date de février 1984 et suivant les précisions et/ou modifications apportées par la lettre du 24 février 1984 de Culligan signée par monsieur 53-54

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux plans et devis décrits ci-dessus et toute modification éventuelle aux plans et devis décrits doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

De plus, vous voudrez bien avertir monsieur Daniel Paradis au numéro de téléphone (418) 643-3461, avant de recouvrir les travaux afin que le service concerné puisse en faire la vérification.

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

LE SOUS-MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT

par: André Chamberland  
Directeur régional de Québec

c.c. Municipalité de Saint-Pierre I.O.  
Les Consultants Carrier, Trottier, Aubin et Ass.  
Centre Hospitalier Saint-Augustin  
Service d'eau douce Culligan (Québec) Inc.



Sainte-Foy, le 11 juillet 1984

Ministère des Affaires Sociales  
Division de la Construction  
2050, boul. St-Cyrille Ouest, 6e étage  
SAINTE-FOY (QC)  
G1V 2K8

A l'attention de monsieur Donald Gervais, ing.

OBJET: Certificat d'autorisation  
Installation septique  
Villa Bonenfant  
Saint-Pierre I.O.  
N/Dossier: 1648-0063-04  
5271-5216

Monsieur,

Suite à la demande d'autorisation que vous nous avez soumise en juin 1984, je vous annonce qu'en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur la qualité de l'environnement (Lois refondues, 1977, chapitre Q-2), j'autorise l'exécution des travaux décrits aux plans et devis mentionnés ci-dessous.

Les travaux autorisés par les présentes seront effectués au 1199 chemin Royal, à Saint-Pierre, Ile d'Orléans, comté de Montmorency, et peuvent être décrits sommairement comme suit:

1. Installation d'une fosse septique en béton d'une capacité utile de 24,4 mètres cubes tel que le modèle F-6300 de Gosselin et Fils ou équivalent;
2. Raccordement de la fosse septique à la chambre doseuse existante;
3. Construction d'un élément épurateur du type filtre à sable d'une superficie utile de 585 mètres carrés et composé principalement de:
  - 28 rangées bouclées de 15 mètres, placées à 1,4 mètres centre à centre, de drain rigide perforé de 75 millimètres de diamètre de drain distributeur;
  - 22 rangées de 16,2 mètres, placées à 1,8 mètres centre à centre, de drain rigide perforé de 75 millimètres de diamètre de drain collecteur.

Ces installations desserviront la Villa Alphonse Bonenfant.

Le tout tel que représenté aux plans et devis émis par Bergeron, Côté et Associés, ingénieurs-Conseils, en date du 29 juin 1984 et suivant les précisions apportées par la lettre du 22 juin 1984 signée par monsieur Jean Côté, ingénieur.

...2

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux plans et devis décrits ci-dessus et toute modification éventuelle aux plans et devis décrits doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

De plus, vous voudrez bien avertir monsieur Daniel Paradis au numéro de téléphone (418) 643-3461, avant de recouvrir les travaux afin que le service concerné puisse en faire la vérification.

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

LE SOUS-MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT

Original sign. par:  
ANDRÉ CHAMBERLAND

par: André Chamberland  
Directeur régional de Québec

c.c. Municipalité de Saint-Pierre I.O.  
M. Guy Audy  
Bergeron, Côté et Ass., Ing. Conseils

Sainte-Foy, le 31 janvier 1985

Ministère des Affaires Sociales  
Division de la Construction  
2050, boul. St-Cyrille Ouest  
6e étage  
SAINTE-FOY (QC)  
G1V 2K8

A l'attention de monsieur Donald Gervais, ing.

OBJET: Certificat d'autorisation  
Eau d'alimentation  
Villa Bonenfant  
Saint-Pierre I.O.  
N/Dossier: 1648-0063-04  
5271-5216

Monsieur,

Suite à la demande d'autorisation que vous nous avez soumise en décembre 1984, je vous annonce qu'en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur la qualité de l'environnement (Lois refondues, 1977, chapitre Q-2), j'autorise l'exécution des travaux décrits aux plans et devis mentionnés ci-dessous.

Les travaux autorisés par les présentes seront effectués sur les lots P-95, P-107, P-110, P-114, de la Paroisse de Saint-Pierre, Ile d'Orléans, et peuvent être décrits sommairement comme suit:

- . Installation d'une prise d'eau;
- . Installation d'une conduite d'aqueduc en polyéthylène de 50 millimètres de diamètre, série 100 d'une longueur d'environ 1270 mètres;
- . Installation d'une conduite de 200 millimètres de diamètre en fonte ductile classe 52, d'une longueur d'environ 66 mètres;
- . Installation d'un regard d'arrosage;
- . Installation d'une conduite de vidange de 200 millimètres de diamètre en P.V.C. SDR 35 d'une longueur d'environ 45 mètres;
- . Installation d'une clôture d'une longueur de 556 mètres entourant la prise d'eau.

Ces installations desserviront la Villa Bonenfant.

Le tout tel que représenté aux plans et devis préparés par Les Consultants Carrier, Trottier, Aubin et Associés en date du 5 décembre 1984 et suivant les précisions apportées par la lettre du 14 décembre 1984 signée par monsieur Jean Létourneau, chimiste, et par la lettre du 31 janvier 1985 signée par monsieur Donald Gervais.

...2

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux plans et devis décrits ci-dessus et toute modification éventuelle aux plans et devis décrits doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

De plus, vous voudrez bien avertir monsieur Daniel Paradis au numéro de téléphone (418) 643-3461, avant de recouvrir les travaux afin que le service concerné puisse en faire la vérification.

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

LE SOUS-MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT

Original signé par:  
**ANDRÉ CHAMBERLAND**

par: André Chamberland  
Directeur régional de Québec

c.c. M. Richard Gagnon  
Municipalité de Saint-Pierre I.O.  
Les Consultants Carrier, Trottier, Aubin et Ass.



Ste-Foy, le 17 juin 1985

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
Division de la Construction  
2050 Boul. St-Cyrille Ouest  
6ième étage  
Ste-Foy, QC  
G1V 2K8

*Ministère de la Santé et des Services  
sociaux*

A l'attention de Monsieur Donald Gervais, ingénieur

OBJET: Certificat d'autorisation  
Système de traitement -  
Eau de consommation.

N/DOSSIER: 1648-0063-05  
5271-5216

Monsieur,

Suite à la demande d'autorisation que vous nous avez soumise en mai 1985, je vous annonce qu'en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur la Qualité de l'Environnement (Lois refondues, 1977, chapitre Q-2), j'autorise l'exécution des travaux décrits aux plans et devis mentionnés ci-dessous.

Les travaux autorisés par les présentes seront effectués à la Villa Bonenfant, dans la municipalité de St-Pierre, Ile d'Orléans, comté de Montmorency, et peuvent être décrits sommairement comme suit:

Installation d'un système de traitement de l'eau de consommation comprenant principalement:

- ✓ - Un adoucisseur Culligan HB-150, série Hi-Flow I, contenant 5 pieds cubes de résines Cullex;
- ✓ - Un compteur d'eau de marque Prominent, modèle DN5;
- ✓ - Une pompe doseuse Prominent E1201N, utilisée pour obtenir une pré-chloration;
- ✓ - Un réservoir sous pression d'une capacité de 200 gallons;
- ✓ - Un filtre "Depth filter" automatique de 12 pouces de diamètre;
- ✓ - Deux (2) filtres au charbon activé, contenant 1.5 pieds cubes de charbon CNS 200;
- ✓ - Une lampe ultraviolet TS-507 de Culligan;
- ✓ - Une pompe doseuse L.M.I., série A, utilisée en post-chloration;
- Raccordement aux réservoirs de rétention existants.

.../2

Ces installations desserviront la Villa Bonenfant.

Le tout tel que représenté aux plans et devis préparés par Les Consultants Carrier, Trottier, Aubin et Ass. en date du 27 mars 1985 et suivant les précisions apportées par la lettre du 13 mai 1985 signée par 53-54

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux plans et devis décrits ci-dessus et toute modification éventuelle aux plans et devis décrits doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

De plus, vous voudrez bien avertir monsieur Daniel Paradis, ingénieur, au numéro de téléphone (418) 643-3461, avant de recouvrir les travaux afin que le service concerné puisse en faire la vérification.

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

LE SOUS-MINISTRE DE  
'ENVIRONNEMENT

**ORIGINAL SIGNÉ PAR**

par: André Chamberland  
Directeur régional de Québec

c.c.: 53-54  
Les Consultants Carrier, Trottier, Aubin et Ass.  
Municipalité de St-Pierre, I.O.

53-54  
Service d'eau douce Culligan (Québec) Inc.

Monsieur Richard Gagnon  
Villa Bonenfant

RAPPORT D'ÉVÉNEMENT

Numéro de dossier D.G.I.E  
 \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
 Numéro de dossier d'origine  
 \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Nature de l'événement: *Vérification d'un système d'épuration.*

Date et heure de l'événement: *SURVENU ENTRE* A M J h m ET A M J h m

Localisation: *St-Pierre, I.O.*

Genre d'entreprise/Site: *Établissement de santé: Centre de Accueil Villa*

Adresse de la place d'affaires/Site: *1189 Chemin Royal St-Pierre I.O.* Municipalité: *Alphonse Bonenfant*

Personne rencontrée: *M. Gilles Durcault* Fonction: *Coordonnateur* Numéro de téléphone: Bur.: Rés.:

Plaignant: \_\_\_\_\_ Date et heure de la plainte: A M J h m

Adresse: \_\_\_\_\_ Numéro de téléphone: Bur.: Rés.:

Fonctionnaire autorisé: *Jean Pierre Vermette* Date et heure du constat: *20/05/09 09:20* No région: *13*

Points à vérifier: Photographie  oui  non Échantillon  oui  non Température  oui  non

Résumé

*Cette visite avait pour but de faire suite à une plainte d'un résident, résident, relative au fait de la désposition des eaux usées de la Villa Bonenfant.*

*Selon les renseignements obtenus, le système d'épuration comprend une trappe à grise au sous-sol de l'établissement, une fosse septique, un double champs d'épuration, un regard à la sortie et un émissaire double d'égouts. La trappe et la fosse sont vidangées deux fois par an.*

*Un émissaire d'égouts pluviaux se situe également au même endroit et les eaux forment un petit cours d'eau qui s'écoule dans un champs où sont pâturés des vaches. L'égout pluvial serait raccordé à celui de l'avenue Royale.*

Utiliser le nombre de pages requises

commandation: *Transmission d'une lettre et des résultats à la Villa Bonenfant. Demande pour le menu pour l'égout pluvial. Transmettre l'info par téléphone au plaignant.*

Réception: \_\_\_\_\_ Initiale: \_\_\_\_\_ Date: A M J

Signé par: *Jean Pierre Vermette* Matricule: \_\_\_\_\_ Date: A M J h m

Pré par: \_\_\_\_\_ Date: A M J h m

## RAPPORT D'ÉVÉNEMENT (suite)

### Résumé

Sur la ferme voisine se trouve un trou de fermier distant d'environ 300 m du piquant. Des odeurs ont été perçues aux endroits suivants:

- Emission d'égout pluvial
- Lacs d'eau, 20 m au aval des émissaires

Les résultats d'analyse révèlent que le système d'épuration fonctionne normalement et que les eaux pluviales seraient contaminées par des eaux usées sanitaires, dont certaines matières fécales sur les rives du cours d'eau, confirmant le rejet de ce type d'égouts.

Le système d'épuration semble donc fonctionner normalement alors que l'égout pluvial semble rejeter des eaux usées sanitaires.

Il est possible que le piquant détecte des odeurs provenant du cours d'eau, dans certaines conditions (étiage, vent favorable, etc.). Par contre, les fermiers et les animaux de fermiers gêneront sans doute au tout, ~~non~~ si non plus, d'odeurs désagréables.

Villa Bomenfant  
St. Pierre, I.O.

le 9 mai 1930

53-54



ruisseau récepteur      émissaires d'égouts sanitaires et pluvial

Villa Bonenfant  
St-Pierre, I.O.

le 9 mai 1990

Emissaires d'égouts



sanitaire

pluvial

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE: 7323-63-01/0091800 DATE DE RÉDACTION: 96/03/21  
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION: 96/03/20 HEURE: - Arrivée: 12 h 50  
A M J - Départ: 14 h 00

. INSPECTEUR / INSPECTRICE: DANIEL LEVESQUE

. ACCOMPAGNÉ DE: \_\_\_\_\_

. LIEU INSPECTÉ  
Villa Alphonse Bonenfant  
1199, Chemin Royal  
St Pierre  
GA 4E0 #Lot.:

. ADRESSE POSTALE (si différente)  
Centre Hospitalier St Augustin  
2135, Tenasse Cadieu  
Beaufort  
G1C 1Z2

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE: Rencontre: oui [ ] non [ ]

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

. PERSONNES RENCONTRÉES: Denis Allain, Concierge Téli: 828-9114  
Fax: 828-1127

. PIÈCES ANNEXÉES: PHOTOS [ ] CROQUIS [ ] PLANS [ ] CARTES [ ]  
Nombre: \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_

ÉCHANTILLONS

[X] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

. AUTRES ANNEXES [ ] 1. \_\_\_\_\_  
PRÉCISEZ 2. \_\_\_\_\_

. BUTS: Vérification des aqueducs.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7323-03-01/0021800 DATE DE RÉDACTION : 96/03/21  
A M J

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

2.1 Contrôle de la qualité de l'eau potable - Prise d'échantillon :

J'ai pris l'échantillon #3 dans la salle de l'usine de traitement d'eau, au robinet de l'évier, sous-sol, après le traitement complet (Bactério + Physico-chimie);

Chlore libre  $\approx$  .1 mg/L, Chlore Total  $\approx$  .3 mg/L.

J'ai pris l'échantillon #4 à l'eau brute, avant le traitement (Bactério);

Après avoir laissé couler l'eau plusieurs minutes, l'eau s'est colorée d'un brun, ce qui démontre qu'elle provenait directement de l'étang.

J'ai pris l'échantillon #5 au bout du réseau, au robinet d'un évier situé au 1<sup>er</sup> étage, sur petit bureau;

Chlore libre  $\approx$  .1 mg/L.

2.2 M.D. Fiche descriptive "Approvisionnement en eau potable" :

Il n'y a aucun changement à apporter.

2.3 Information sur la réglementation en vigueur Q. 3, R. 4.1 :

M. D. Allaire prélève de façon assez régulière ses échantillons à raison de 2 mensuellement;

Il semble connaître assez bien la réglementation sur l'eau potable et des précisions supplémentaires ne sont guère nécessaires.

2.4 M. D. Allaire et ses collègues veulent se doter d'un colorimètre (chlore) plus performant et plus précis.

Il veut que je lui fournisse les coordonnées de certains distributeurs. (OK envoyé par Fax le 96-03-21)

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7323-03-01/00818-00 DATE DE RÉDACTION : 96/03/21  
A M J

3. CONCLUSION

Attendre le résultat d'analyse des échantillons  
prélevés puis interpréter.  
→ Bonne qualité (Bactériologie)

4. RECOMMANDATIONS

Informez le client (OKT # 96-3-35)  
Transmettre au S.C.P.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : DANIEL LEVESQUE Daniel Levesque 96/03/21  
(signature) A M J

. VÉRIFIÉ PAR : ANDRÉ NADEAU André Nadeau 96/03/21  
(signature) A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

**CERTIFIÉ**

Québec, le 28 avril 2006

**AVIS D'INFRACTION**

Pavillon du Fargy  
700, boul. des Chutes  
Québec (Québec) G0A 4E0

N/Réf. : 7312-03-01-20025-00  
N° réseau : 164800630771  
Nom du réseau : Système de distribution d'eau potable Pavillon Alphonse-  
Bonenfant (St-Pierre)  
N° de document : 400306213

Objet : Non-conformité au Règlement sur la qualité de l'eau potable

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de la vérification des données concernant votre système de distribution d'eau potable, effectuée le 21 avril 2006, par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après, et ce, en dérogation au Règlement :

1. Vous n'avez pas transmis, sous signature du responsable de l'installation de distribution, au ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs une déclaration qui contient les renseignements figurant à l'annexe 3;  
- Règlement sur la qualité de l'eau potable, Q-2, r.18.1.1 ;  
. (article 10.1) ;
2. Vous n'avez pas transmis, au ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs les renseignements requis à l'article 10.1 avant le 1er décembre 2005;  
- Règlement sur la qualité de l'eau potable, Q-2, r.18.1.1 ;  
. (article 53.1).

Le défaut de nous transmettre l'information requise dans les délais prescrits vous expose aux sanctions prévues à l'article 48 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec madame Monique Labelle, technicienne au numéro de téléphone (418) 644-8844, poste 235.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.



PB/ML/sr

Pierre Bertrand, directeur adjoint  
Région de la Capitale-Nationale

p. j.

|             |            |
|-------------|------------|
| Analysé par | m. Labelle |
| Reçu par    | MR         |

Québec, le 12 février 2015

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord  
7150, boulevard Cloutier  
Québec (Québec) G1H 5V5

N/Réf. : 7321-03-01-00218-00  
401223123

**Objet : Exploitation non conforme de votre système de distribution d'eau potable Villa Alphonse-Bonenfant incluant l'abonné du 1194, chemin Royale à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

Mesdames,  
Messieurs,

Lors des vérifications réalisées les 6, 9 et 10 février 2015 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Avoir exploité un système d'aqueduc, sans avoir obtenu un permis d'exploitation du ministre, soit le système de distribution d'eau potable de la Villa Alphonse-Bonenfant incluant l'abonné du 1194, chemin Royal.  
Loi sur la qualité de l'environnement, article 32.1
- Ne pas s'être assuré qu'une personne employée pour effectuer une tâche reliée à l'opération et au suivi du système de distribution d'eau potable de la Villa Alphonse-Bonenfant est reconnue compétente au sens de l'article 44 ou est sous la supervision d'une telle personne.  
Règlement sur la qualité de l'eau potable, article 44.0.2 al. 1
- Ne pas avoir obtenu, au plus tard le 28 juin 2012, une autorisation conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement permettant d'effectuer les travaux nécessaires pour rendre conforme le système de distribution d'eau potable

de la Villa Alphonse-Bonenfant et de son abonné aux exigences de l'article 5 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Règlement sur la qualité de l'eau potable, article 53 al. 2

- Ne pas s'être assuré que l'eau destinée à la consommation humaine distribuée à la résidence du 1194, chemin Royal satisfait aux normes de qualité de l'eau potable prescrites.

Règlement sur la qualité de l'eau potable, article 3

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

Nous vous demandons de nous transmettre d'ici le 13 mars 2015 un plan des mesures correctives avec échéancier de travail que vous entendez mettre en œuvre pour vous conformer.

Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Joël Corriveau au numéro de téléphone 418 644-8844, poste 232 ou à l'adresse courriel [joel.corriveau@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:joel.corriveau@mddelcc.gouv.qc.ca).

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.



Alain Bouchard, chef d'équipe  
Secteur municipal

AB/JC/nr

Québec, le 25 novembre 2015

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord  
7150, boulevard Cloutier  
Québec (Québec) G1H 5V5

N/Réf. : 7323-03-01-00218-00  
401306045

N/lieu : X0010144 - Système de distribution d'eau potable Pavillon Alphonse-  
Bonenfant (St-Pierre)

**Objet : Non-respect de l'exigence de compétences à l'opération de l'installation  
de captage, de traitement ou de distribution d'eau destinée à la  
consommation humaine**

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 10 novembre 2015 par un inspecteur de notre  
direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Ne pas s'être assuré qu'une personne employée pour effectuer une des tâches est  
reconnue compétente au sens de l'article 44 ou est sous la supervision d'une telle  
personne.

Règlement sur la qualité de l'eau potable, article 44.0.2 al. 1

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce  
manquement. À cet effet, nous vous demandons de nous transmettre par courrier, avant  
le 30 décembre prochain, les démarches que vous entendez prendre ainsi que  
l'échéancier pour vous conformer au règlement.

...2

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Jacques Hallé au numéro de téléphone 418 644-8844; poste 235 ou à l'adresse courriel [jacques.halle@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:jacques.halle@mddelcc.gouv.qc.ca)

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

AB/GL/nr



Alain Bouchard, chef d'équipe  
Secteur municipal